



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Convention avec l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
(APAJH)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97515

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Direction Ressources Humaines

**Convention avec l'Association Pour Adultes et Jeunes
Handicapés (APAJH)**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis 1984, un agent municipal du Service des Ecoles exerce ses fonctions à titre exclusif au sein de la classe d'enfants handicapés de l'Ecole Jean Jaurès. En contrepartie de cette affectation, l'APAJH prend à sa charge les 2/3 du salaire et des charges de cet agent. Une convention a été signée à cet effet le 13 Août 1985.

Aujourd'hui, afin de permettre le bon fonctionnement de la classe de jeunes malentendants de l'Ecole Pasteur, il est souhaitable que cet agent municipal partage son temps de travail entre les deux classes spécialisées, les modalités de remboursement du salaire et charges restant inchangées.

Il y a cependant lieu de modifier les termes de la convention du 13 Août 1985 qui prévoyait l'unique affectation d'un agent municipal à l'Ecole Jean Jaurès.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention avec l'APAJH précisant les lieux d'affectation de cet agent municipal ainsi que les conditions de remboursement des salaires et charges correspondant

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)